



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sections de communes

Question écrite n° 123416

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la problématique des patus, également dénommés « Mazades » ou « biens sectionnaux ». Issue du droit coutumier seigneurial, la notion de patus comme propriété foncière a encore cours dans beaucoup de nos territoires ruraux. Entre espace public et espace privé, l'usage des patus tend à changer dans notre monde moderne. La conception de ce bien commun par les habitants est elle aussi affectée et nombre d'élus locaux sont confrontés à des problèmes de propriété de ces espaces. Il lui demande donc de préciser quel est le statut juridique précis des patus et si la loi prévoit des procédures particulières de déclassement ou de changement d'usage des sols pour ces propriétés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123416

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12711

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)